

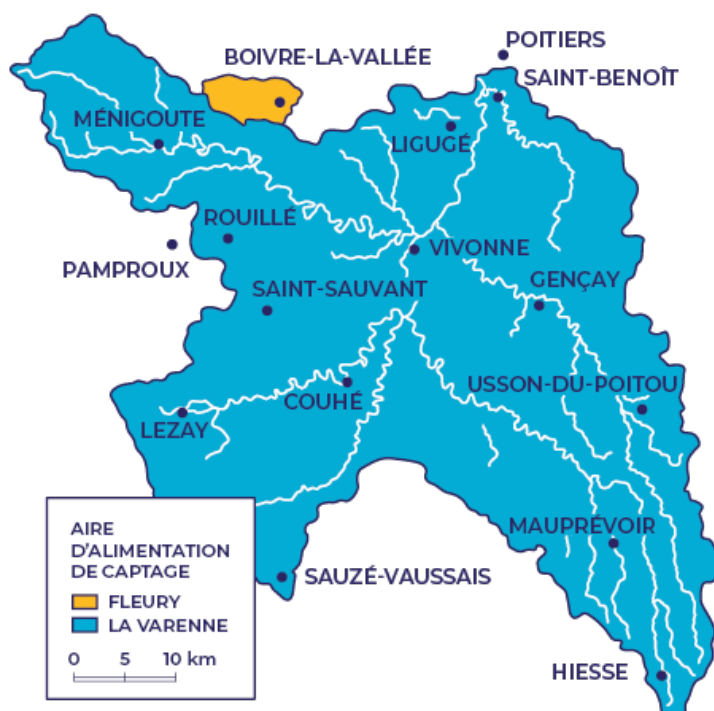
Grand Poitiers Communauté urbaine

Ensemble, protégeons la ressource en eau

Limitier les risques de transferts, protéger les zones sensibles, engager la transition vers l'agroécologie... Les agriculteurs, collectivités et habitants situés sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable sensibles aux pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides sont accompagnés aux changements vers des pratiques plus durables en faveur de la qualité de l'eau.

Territoires concernés

Grand Poitiers porte 2 programmes d'action mis en place à l'échelle des Aires d'Alimentation des Captages (**AAC**) les plus vulnérables aux pollutions par les **nitrates** et les **pesticides**. Cela concerne les captages de **Fleury** (eau souterraine) et de **la Varenne** (eau superficielle). Ces programmes visent à **assurer une eau de qualité** pour l'alimentation en eau potable



Fleury

- Captage de Fleury – Boivre-la-Vallée
- Représente 30 à 50 % des besoins en eau potable – environ 3 millions de m³ prélevées par an
- Superficie : 26,5 km²
- Surface Agricole Utile (SAU) : 87% du territoire

la Varenne

- Captage de la Varenne – Saint-Benoit
- Représente 20 à 30 % des besoins en eau potable – environ 2 millions de m³ prélevées par an
- Superficie : 2019 km²
- Surface Agricole Utile (SAU) : 70 % du territoire – près de 2000 exploitations agricoles

Actions mises en place

En matière de **protection de la ressource en eau**, on a tous un rôle à jouer. Grand Poitiers accompagne les agriculteurs, les collectivités et les habitants du territoire dans leurs **changements de pratiques**.

Actions mises en place sur les territoires de Fleury et de la Varenne :

- Amélioration de la **couverture des sols** agricoles en période à risque de lessivage (automne/hiver)
- **Développement des cultures ayant un bas niveau d'impact (miscanthus (<https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/environnement-des-plantations-de-miscanthus-benefiques-pour-la-qualite-de-leau-37249>), chanvre, ...)** sur la qualité de l'eau
- Maintien de l'élevage et des surfaces en herbe
- Développement de l'**agriculture biologique**
- Protection et restauration des zones humides



Les programmes d'action **Re-Resources Grand Poitiers** sont soutenus financièrement par l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** et la **Région Nouvelle-Aquitaine**.



Conseils pratiques aux jardiniers

L'utilisation des **pesticides** par les particuliers peut avoir un impact important sur la **qualité de l'eau** (méconnaissances des conditions d'utilisation, dosage, ...). Pour les jardiniers amateurs, depuis le 1er janvier 2019, les **produits phytosanitaires** de synthèse sont totalement retirés de la vente et interdit d'usage dans les jardins. Vous pouvez consulter le site internet

Jardiner Autrement (<https://www.jardiner-autrement.fr>)

, afin d'obtenir plus d'informations pour vous accompagner sur les bonnes pratiques au jardin.

Parmi les bonnes pratiques, en voici quelques-unes que vous pouvez facilement mettre en place :

Garder un sol toujours couvert

Si le sol est couvert par un paillage de feuilles mortes ou de branchages ou si vous semez un mélange champêtre, les adventices (aussi connus sous le nom de mauvaises herbes) ont plus de mal à s'installer.

Désherber manuellement

Vous pouvez secouer la plante arrachée pour récupérer la terre coincée dans les racines tout en faisant attention à ne pas propager les graines restantes sur la plante.

Mettre en place des abris pour les auxiliaires

<https://www.grandpoitiers.fr/protection-ressource-en-eau/>

Auxiliaires : organismes capables de détruire ou de diminuer les populations de ravageurs. Ils agissent souvent en se nourrissant de ces derniers.

Pour inciter les auxiliaires à rester dans votre jardin, vous pouvez laisser du bois mort à leur disposition ou bien fabriquer un hôtel à insectes.

La rotation des cultures au potager

La rotation permet de préserver la fertilité du sol et de limiter la propagation des maladies d'une année sur l'autre.

Re-Resources, une démarche régionale (<https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/>)

- Démarche volontaire visant à reconquérir et à préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Nouvelle-Aquitaine
- Implique tous les acteurs ayant un impact sur la qualité de l'eau
- Induit des changements de pratiques et des évolutions des systèmes de production dans le but de prévenir la pollution des eaux captées
- Se décline à l'échelle locale pour adapter les actions aux enjeux des territoires

partenaires financiers



contact

Equipe protection de la ressource

☎ [0549585590](tel:0549585590)

✉ [Courriel](#)

<https://www.grandpoitiers.fr/protection-ressource-en-eau?>

s'engager dans la démarche

Vous êtes agriculteur et souhaitez savoir si vous êtes situé sur une zone à enjeu ?

[consultez cette carte](#)

Vous êtes situé sur une zone de coordination partagée ?

Le territoire de la Vienne se superpose avec d'autres contrats Re-Sources portés par le syndicat des eaux du

[SERTAD](http://www.sertad.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=17&Itemid=256) (http://www.sertad.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=17&Itemid=256)

et

[Eaux de Vienne](https://www.eauxdevienna.fr/nos-projets/protection-de-la-ressource/) (<https://www.eauxdevienna.fr/nos-projets/protection-de-la-ressource/>)

. Si vous êtes situé sur un de ces territoires, vous pouvez prendre contact auprès de nous pour avoir plus d'informations.

la lettre inf'eau

[Automne 2023 #1](https://nextcloud.grandpoitiers.fr/s/P4EHPiE36DexpGz) (<https://nextcloud.grandpoitiers.fr/s/P4EHPiE36DexpGz>)

[Hiver 2024 #2](https://nextcloud.grandpoitiers.fr/s/DTE56ZScn2MNHmp/download/GRAND%20POITIERS%20LETTRE%20INFO-2.pdf) (<https://nextcloud.grandpoitiers.fr/s/DTE56ZScn2MNHmp/download/GRAND%20POITIERS%20LETTRE%20INFO-2.pdf>)

et complément

[qualité de l'eau en 2023](https://nextcloud.grandpoitiers.fr/s/id8AanTCoZLwJFF) (<https://nextcloud.grandpoitiers.fr/s/id8AanTCoZLwJFF>)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30